

« Forces spéciales : la Gendarmerie Nationale »

Par *Lénaïc*

Yo tout le monde, on se retrouve aujourd'hui pour ma chronique sur les forces spéciales. Celle-ci porte sur la Gendarmerie Nationale.

La Gendarmerie fait partie des forces armées françaises. Elle est rattachée au ministère de l'Intérieur aux côtés de la Police nationale. La Gendarmerie est habituellement chargée de la sécurité dans les zones rurales et dans les zones périurbaines, alors que la Police nationale est chargée de cette mission dans les zones urbaines

La Gendarmerie Nationale a été créée en 1791. Elle est l'héritière de la Maréchaussée créée au Moyen-Age.

Pour devenir gendarme, il faut passer un concours

De nombreuses armes sont utilisées par les militaires de la Gendarmerie dont un pistolet, un fusil à pompe, un fusil de précision, un fusil d'assaut FAMAS, un fusil mitrailleur. Les gendarmes disposent également de bâtons de défense télescopiques, de lanceurs de balles de défense (LBD), de pistolets à impulsion électrique (Taser), de grenades et containers lacrymogènes.

La tenue se compose d'une veste aux nuances bleue et noire avec des sérigraphies « gendarmerie », d'une veste polaire reprenant l'allure générale du pull et d'un polo bleu ciel à manches courtes ou longues (pour la tenue hiver). Le pantalon ressemble aux pantalons de treillis, mais de couleur bleu sombre. Les chaussures sont des *rangers* souples. Cette tenue se porte avec une nouvelle casquette avec une grenade à huit branches brodée apparente or ou argent.

Voilà, c'était ma dernière chronique sur les forces spéciales !

A plus !

S'Cool Radio Vittel

Crédits : S'Cool Radio Vittel – L'Hebdo n°037 – 12/05/2017

<http://www.scool-radio.com/> / cdi.vittel@gmail.com

